

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

Convocation : le 19 janvier 2022

Affichage : le 19 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 17 présents et 21 votants

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle des fêtes de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie Lamy, , Marine Guezennec, Emmanuelle Marion, Sophie Raous, Gaëlle Enfrein, Anne-Françoise Assimingue, Catherine Guillemant, Marianne Pinchart-Lainé et Messieurs Patrick Ledoux, Jean-Marc Cambier, Alain Tranchido, Jean-Luc Poisnel, Pascal Jouin, Philippe Capoën, Sylvain Tranquart, Samuel Dupont et Louis Lebocey

Absents excusés : Mesdames Viviane Clairel, Julienne Barat, Nadège Reboursière et Messieurs Frédéric Clouet, Jean-Baptiste Collet et Jocelyn Parot

Pouvoirs de : Madame Viviane Clairel à Monsieur Patrick Ledoux, de Monsieur Jocelyn Parot à Madame Sophie Raous, de Madame Nadège Reboursière à Monsieur Samuel Dupont et de Monsieur Jean-Baptiste Collet à Monsieur Alain Tranchido.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie Lamy

### **Évènements passés :**

- Jeudi 16 décembre 2021 à 18 h au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer : conseil communautaire

- Samedi 18 décembre 2021 à 9 h 30 à la salle des fêtes : parrainages républicains en lien avec l'ANVITA Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants à laquelle la commune adhère depuis 2018, le centre HUDA Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile du Mesnil de Louvigny géré par l'AAJB et l'association CLAM Collectif Loupiacien d'Aide aux Migrants

- Samedi 18 décembre 2021 à 18 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : spectacle de Noël de l'association de chant choral La Fugue et compagnie

- Dimanche 19 décembre 2021 à partir de 15 h : Noël de la commune de Louvigny avec déambulation musicale du père Noël et spectacle. Un goûter a été remis à chaque enfant à la sortie de la Salle des Fêtes de Louvigny pour respecter les conditions sanitaires.

- Jeudi 13 janvier 2022 à 18 h à la Mairie de Louvigny : CCAS

- Lundi 17 janvier 2022 à 19 h : conseil municipal de Louvigny, reporté au lundi 24 janvier 2022

- Mardi 18 janvier 2022 à 18 h à la Mairie de Louvigny : commission « Stratégie alimentaire locale »

- Samedi 22 janvier 2022 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : concert de jazz avec le Savoy

**Évènements à venir :**

- Jeudi 27 janvier 2022 à 18 h au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer : conseil communautaire
- Samedi 29 janvier 2022 à 11 h à la Mairie de Louvigny : rencontre de l'équipe municipale avec les conseillers départementaux du canton : Alexandra Beldjoudi et Eric Vève
- Mardi 1er février 2022 à 18 h : groupe de travail pour l'examen des subventions aux associations dans le cadre de la préparation du budget primitif 2022
- Mercredi 2 février 2022 à partir de 18 h à la Salle Joseph Decaëns de la Mairie de Louvigny : commission « communication/information/animation/culture »
- Samedi 5 février 2022 de 10 h à midi : visite de quartier dans le quartier des oiseaux
- Lundi 14 février 2022 à 18 h 30 : commission des finances
- Lundi 21 février 2022 de 16 h 30 à 19 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : don du sang
- Du mercredi 23 février au mercredi 2 mars 2022 : accueil d'une délégation nigérienne dans le cadre de la coopération décentralisée Coopasol
- Jeudi 24 février 2022 à 18 h : conseil d'école de Louvigny
- Lundi 28 février 2022 de 18 h à 19 h : assemblée commune conseil municipal adultes / conseil municipal des jeunes suivi à 19 h du conseil municipal adultes
- Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 18 h à la Mairie de Louvigny : CCAS
- Jeudi 3 mars 2022 à 18 h : commission « Aménagement & cadre de vie »
- Samedi 5 mars 2022 de 10 h à midi : visite du quartier « Poètes – Maison Moisson – Athis »
- Lundi 7 mars 2022 à 18 h 30 : commission des finances
- Samedi 12 mars 2022 : permanence de l'association Générale Marabille pour réparation de jouets électriques et électroniques et petits électro-ménagers de 14 h à 18 h à la cafétéria du gymnase
- Dimanche 20 mars 2022 à la Salle des fêtes de Louvigny : repas des anciens
- Jeudi 24 mars 2022 à 18 h au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer : conseil communautaire
- Vendredi 25 mars 2022 place F. Mitterrand : distribution de compost en vrac à partir de 17 h
- Samedi 26 mars 2022 à partir de 15 h : Carnaval de Louvigny
- Lundi 28 mars 2022 à 18 h 30 : commission des finances
- Vendredi 1<sup>er</sup> avril en soirée et samedi 2 avril 2022 toute la journée : journée du livre pour enfants
- Lundi 4 avril 2022 à 19 h : conseil municipal : approbation du compte administratif 2021 et vote du budget primitif 2022



## URBANISME : NUMÉROTATION DE VOIRIE : 2 rue Jacques Prévert

Monsieur Pascal Jouin, Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal que le numéro de voirie est indispensable pour recevoir correctement son courrier et pour diverses démarches de la vie quotidienne (visites, recensement, livraisons, accès des services publics et d'urgence, etc.).

Ce numéro est attribué par les services municipaux sur demande du propriétaire ou du gestionnaire de l'immeuble en question. Ce numérotage concerne les voies publiques ou privées, nouvellement dénommées et ouvertes à la circulation publique.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un immeuble, d'une résidence ou d'une habitation :

- Nouvellement construit ;
- Existant, mais dépourvu de numéro de voirie ;
- Desservi par une voie privée ou publique nouvellement baptisée ;

La procédure de numérotage se clôt par une notification de la décision au demandeur et par une diffusion du numéro de voirie à l'ensemble des services publics intéressés.

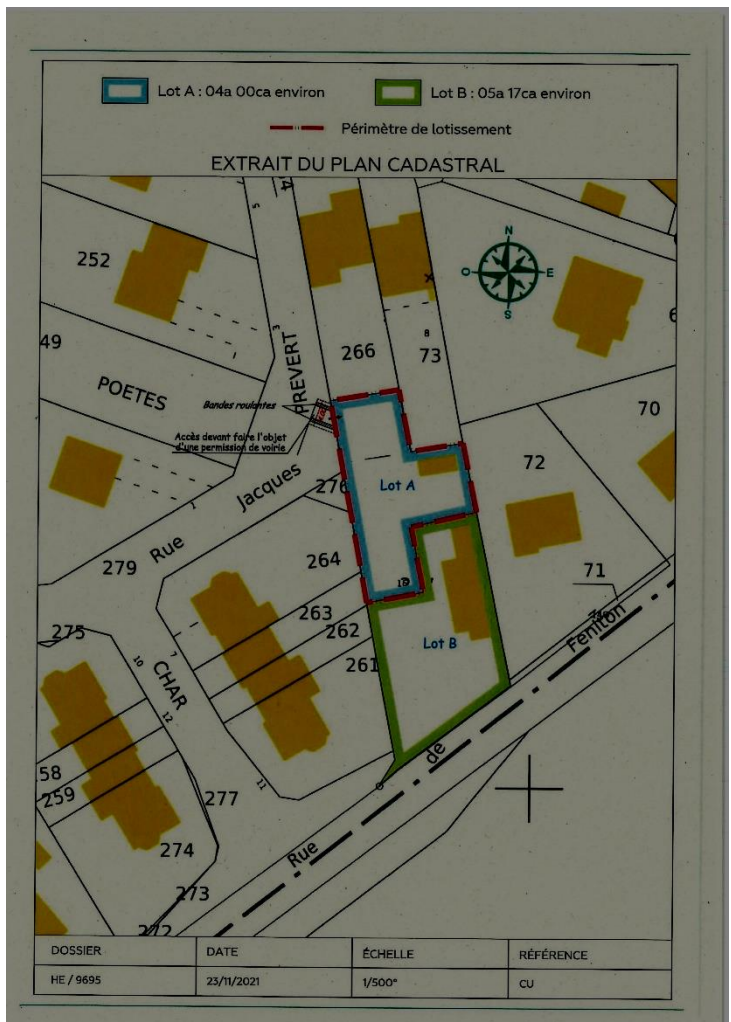
En l'espèce, à la demande du propriétaire de la parcelle AC 267 qui divise sa parcelle en vue de construire une nouvelle habitation, desservie par la rue Jacques Prévert, il est nécessaire de numéroter la nouvelle parcelle.

Monsieur Pascal Jouin souligne le bien-fondé de la densification urbaine.

Après en avoir délibéré, il est proposé :

- de conserver à la parcelle AC 267 (lot B sur le plan) le n° 16 rue de Feniton
- d'attribuer à la parcelle AC 267 (lot A sur le plan) le n° 2 rue Jacques Prévert

Adopté à l'unanimité



## SOLIDARITE INTERNATIONALE : point sur les actions COOPASOL

Monsieur Louis Lebocey, conseiller municipal délégué au maire, en charge de la solidarité internationale présente aux membres du Conseil Municipal un point sur les actions de COOPASOL.

La commune de Louvigny est engagée, en lien avec les communes de Castillon-en-Auge, Ifs, Colombelles, Mézidon-Vallée-d'Auge et Mondeville, dans un programme concerté de coopération décentralisée avec les communes du canton de Kornaka au Niger : le programme concerté Kornaka / Normandie de juillet 2019 à juin 2022. La commune de Louvigny assume le rôle de chef de file pour 3 ans.

La maîtrise d'œuvre de ce programme été confiée à l'association COOPASOL Normandie, en lien avec l'association COOPASOL Wash Niger.

La Commune de Louvigny a obtenu un financement de 120 000 € du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour la réalisation de ce programme.

En complément de cette subvention, la ville de Louvigny participera également au financement de ce programme au travers d'une subvention globale de 2 520 €.

L'Association COOPASOL Normandie s'engage à fournir à la Commune de Louvigny un rapport technique et financier annuel de réalisation du programme, dans un délai de trois mois à compter de l'achèvement de l'année du programme, pour justifier de l'emploi des fonds reçus.

Monsieur Louis Lebocey présente aux membres du Conseil Municipal le rapport ci-après :

Les années 2020 et début 2021 ont été au Niger comme ici fortement perturbées par la COVID. De surcroît le Niger a eu des élections municipales, législatives et présidentielles en 2020. Autant de facteurs ayant freiné les échanges, les rencontres et les projets. Enfin il faut relever l'impact du terrorisme avec la présence de Boko Haram sur le territoire nigérien.

### **Brefs rappels sur le Niger et le canton de Kornaka**

Le Niger, grand comme 2 fois et demi la France, est situé en Afrique de l'ouest au sud de l'Algérie. Ce pays multiethnique de 22 M d'habitants a pour capitale Niamey (1,8 M d'habitants).

Il existe 8 régions dont Maradi, la plus peuplée, dépassant 3 millions d'habitants et dans laquelle se situe le département de Dakoro, et dans lequel se trouve le canton de Kornaka, à 700 kms de la capitale. Le canton dépasse 500 000 habitants ce qui représente plus de 10 fois l'ensemble des 6 communes françaises partenaires.

Si la langue officielle du pays est le français, il n'y a pas moins de 10 langues parlées, dont l'arabe.

La religion musulmane concerne 95 % de la population.

Le nouveau président de la république est Mohamed Bazoum.

90 % de la population vit de l'agriculture et de l'élevage mais il existe des ressources que sont l'or, le fer, le charbon, l'uranium et le pétrole. Le PIB est un des plus bas de la planète et l'IDH (indice de développement humain) est l'avant dernier des 188 pays classés.

La population est à 63 % en dessous du seuil de pauvreté, seule 46 % de la population peut accéder à un point d'eau potable et 13 % à l'assainissement « amélioré ».

### **Rappels sur l'association COOPASOL Normandie (coopération partenariat solidarité)**

Créé en 2009, par le conseil régional, le programme de coopération décentralisée était porté par « Eau vive ». Le siège social est à Hérouville Saint Clair.

En 2019, après des irrégularités constatées dans la gestion d'Eau vive (détournements, faux, travaux impayés), COOPASOL Normandie a été créée, avec son alter ego nigérien COOPASOL Wash Niger en lieu et place de Eau Vive Normandie et Eau Vive Niger.

Les 6 communes participantes au projet de coopération sont :

- Ifs et Colombelles qui ont été les 2ème et 3ème cheffes de file,
- Mézidon vallée d'Auge et Castillon en Auge
- Mondeville et Louvigny ont rejoints ces collectivités en 2016.

Notre commune est cheffe de file pour le triennal 2019/2022. Ce rôle central concerne la réception des fonds réorientés vers COOPASOL.

Le conseil d'administration de l'association est composé de délégués des collectivités, de personnes morales et de personnes physiques élues.

Suite à l'AG du 6 octobre 2020 sont :

-membres de droit : B. Launay de Mézidon, J. Allechi de Colombelles, L Lebocey pour Louvigny et C Rio pour la SLAS (secrétaire)

-membres élus : M Bresson (présidente), H Le Coutour (vice-présidente), C Blanchetière (trésorière adjointe), C Morales (trésorier), Y Lecorff (membre), H Eudes (membre)

Le copil (comité de pilotage) est composé de membres de bureau et des délégués municipaux de toutes les communes.

Un salarié à 0,7 ETP coordonne le travail en France et avec le Niger ; il s'agit de Cheick Sidibe, habitant de Louvigny.

### **Côté Niger**

COOPASOL Wash Niger, la symétrique de COOPASOL Normandie a également un coordonnateur : Amani Issoufou

L'ACCK est l'association des communes du canton de Kornaka (Sabon Machi, Kornaka, Mayara, Dan Goulbi, Adjékoria) en cours de transformation en CCCK (communauté de commune du canton de Kornaka)

### **La philosophie de la coopération décentralisée**

Les échanges culturels sont importants dans un esprit de réciprocité. L'aide au développement obéit à quelques principes fondamentaux : la réalisation est faite par les nigériens eux-mêmes, de la conception à la réalisation et le suivi des travaux.

### **Que finançons nous ?**

De l'assainissement et de l'accès à l'eau essentiellement.

Des latrines (12 en 2020), des puits (10 en 2020) : postes autonome d'eau (PEA) et transformation de puits à « motricité » humaine » en PEA, des adductions d'eau, mais aussi des moyens pour l'éducation et notamment une radio, vectrice de formation et d'information, d'éducation aux droits, des femmes notamment, de soutien d'association d'usagers service public de l'eau (AUSPE) ; par ailleurs, modernisation de la MUTEK (mutuelle qui octroie des prêts), réorganisation d'un marché, des ateliers cuisine...

Monsieur Louis Lebocey souligne l'importance des échanges entre le Niger et la France pour suivre les travaux dans le canton de Kornaka.

### **Ressources financières**

Le MEAE (ministère de l'Europe et des affaires étrangères) et l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) sont les principaux financeurs des projets (respectivement 40 000 et 70000 euros /an). Les communes participantes donnent des subventions proportionnelles à leur taille, mais aussi la ville de Lisieux , Caen la mer (7000 euros), la région, la SLAS de Louvigny (solidarité de Louvigny avec le sahel -2000 euros-) , Eau du bassin caennais 7700 euros (le syndicat mixte de production d'eau potable)...

L'association Kascad (des étudiants en médecine) a donné un chèque de 8 000 euros en 2021.

### **Actualités récentes de Kornaka**

Une rencontre a eu lieu entre les 5 maires élus lors des dernières élections municipales (4 sur 5 sont nouveaux (seul le maire d'Adjékoria a été réélu) afin d'établir un relais, et un bureau provisoire de l'ACCK a été installé.

## Actualités 2022

Les associations nigérienne et normande organisent actuellement la venue en Normandie d'une délégation de 7 personnes du mardi 22 février au mercredi 2 mars 2022 (5 maires, coordinateur et président de coopasol wash Niger)

Monsieur Louis Lebocey précise que la ville d'Ifs met à disposition un mini bus municipal pour véhiculer les invités Nigériens toute la semaine et remercie la municipalité d'Ifs.

Monsieur Louis Lebocey souligne l'intérêt de visiter l'usine de traitement de l'eau potable François Duroy et entièrement reconstruite il y a 3 ans située sur notre territoire.

Il souligne l'importance de la journée du 26 février pour la ville de Mondeville, qui est pressentie pour être cheffe de file pour le prochain triennal.

Monsieur Patrick Ledoux souligne l'importance pour le Conseil Municipal d'adhérer à COOPASOL et d'agir au niveau international.

Madame Anne-Marie Lamy demande si les conjoints sont conviés à la visite en France ? Monsieur Louis Lebocey répond par la négative pour des raisons financières et une bonne utilisation des subventions publiques. Le voyage a un coût qui est lissé sur le contrat triennal.

Monsieur Louis Lebocey énonce les diverses subventions qui abondent le budget Coopasol dont le montant total annuel s'élève à environ 100 000 € : Caen la mer, l'agence de l'eau, le ministère des affaires étrangères ainsi que chacune des communes membres. Il souligne l'implication et l'investissement de l'association d'étudiants en deuxième année de médecine Kascad.

Monsieur Jean-Marc Cambier se questionne sur la couverture médiatique de la délégation nigérienne ? Monsieur Patrick Ledoux répond qu'un dossier de presse est envoyé aux agences de presse mais que le relai médiatique n'est jamais certain. Le dossier du prochain Loupy, notre journal municipal sera sur le thème de la coopération internationale.

Contrairement à ce qui était initialement prévu, l'école primaire de Louvigny ne peut organiser de temps convivial pour la délégation du fait des raisons sanitaires et de l'application du protocole actuel. Le temps convivial est reporté au printemps. Madame Christelle Guyon, directrice de l'école primaire est attachée à participer au projet COOPASOL et les enseignants sont très mobilisés sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des actions menées par COOPASOL.



## SOLIDARITE INTERNATIONALE : présentation de la charte de l'ANVITA

Monsieur Louis Lebocey, conseiller municipal délégué au maire, en charge de la solidarité internationale présente aux membres du Conseil Municipal la charte de l'ANVITA.

La commune de Louvigny adhère à l'ANVITA depuis 2019 et verse une cotisation annuelle de 140 €

### CHARTRE DE L'ANVITA

Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants

La crise de l'accueil des migrant-es est avant tout une crise de valeurs mises à mal par les politiques nationales et européennes empêchant, coûte que coûte, les arrivées en Europe de personnes ayant fui leur pays. Celles-ci sont pourtant inéluctables en raison des conflits, de la pauvreté et du changement climatique. Elles sont inhérentes au droit à la mobilité. La politique migratoire instaurée tant au niveau européen, qu'au niveau des États membres et l'absence de consensus entre les États de l'Union aboutissent à la violation des droits fondamentaux et à un manque de solidarité européenne, à la fois entre pays membres et à l'égard de celles et ceux qui fuient des conditions de vie dramatiques. En France, comme le signalent de nombreuses associations ou encore la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, les droits fondamentaux des personnes migrantes ne cessent d'être restreints. Le combat des associations pour faire valoir ces droits en est un exemple criant comme celui des positions prises par le Défenseur des Droits. Cette politique de fermeture et de repli sur soi alimente aujourd'hui la défiance, multiplie les risques politiques, déstabilise les opinions publiques et fragilise la place de la France en Europe et dans le monde. Malgré cette réalité, l'optimisme de la volonté perdure. C'est ce qui nous anime, en tant qu'élu-es, citoyen-nes, bénévoles, militant-es ou responsables politiques. Cette fraternité fait l'honneur de la France. Elle renforce les bases d'une société inclusive. Nous sommes en France les dépositaires de valeurs humanistes et d'une tradition historique d'accueil aujourd'hui mise en danger. Nous refusons toute politique remettant en cause l'accueil inconditionnel, entravant les libertés fondamentales et constituant une forme de violence institutionnelle.

Lorsque l'État, dans le cadre de ses compétences, organise l'accueil sur un territoire en lien avec la collectivité et la société civile, l'expérience prouve que l'inclusion est possible et enrichissante. En revanche, lorsque l'État est défaillant, les communes et les territoires restent bien seuls avec les associations et les citoyen-nes, en première ligne pour faire face à l'urgence humanitaire. Il nous appartient, sur nos territoires, à la fois d'agir à l'image de l'Histoire et de la culture d'hospitalité en France et d'interpeller l'État pour qu'il assume ses responsabilités. Pour notre part, c'est déjà ce que nous mettons en œuvre dans nos villes avec nos politiques de solidarités. Sur la base de nos expériences, nous faisons des propositions adaptées afin de répondre aux impératifs de l'urgence et de l'inclusion de toutes les personnes de manière inconditionnelle.

Nous proposons au-delà de l'hospitalité des villes, la reconnaissance de cette présence temporaire, dite de transit.

Nos territoires peuvent devenir refuges pour tous ceux et toutes celles qui ont besoin d'être mis à l'abri.

Nous proposons de mettre en œuvre tout dispositif permettant aux personnes, quel que soit leur statut, de vivre dignement dans nos territoires. Cela permettrait de "sécuriser" les parcours migratoires, d'offrir le temps nécessaire à la réflexion sur le projet migratoire, donnant la possibilité à chacun-e de le poursuivre, de l'amender ou d'y renoncer. Il faudra pour cela que le gouvernement respecte enfin les droits fondamentaux des migrant-es et abandonne sa vision réductrice des phénomènes migratoires consistant notamment à opposer les demandeur-euses d'asile aux autres migrant-es, les migrant-es aux français. C'est mettre en œuvre le devoir d'hospitalité en répondant d'abord et avant tout aux urgences, celles liées à l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation et à la culture pour répondre aux besoins vitaux. **Conformément au Pacte d'Amsterdam de mai 2016 et de la convention Habitat III de l'ONU d'octobre 2016.**

Nous exigeons le respect du droit des Mineur-es Non Accompagné-es et des Jeunes Majeur-es lorsque la prise en charge est défaillante par les conseils départementaux et l'État. Nous demandons que l'État

assume ses missions et assure les moyens pour créer des solutions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui. Le principe de prise en compte de l'intérêt de l'enfant doit primer sur toute autre considération. **Ces droits sont garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et conformément au code de l'action sociale et des familles et des circulaires d'application (mai 2013 et janvier 2016).** Si cette compétence relève des départements, l'État doit apporter les moyens financiers nécessaires à une prise en charge digne et un accompagnement de qualité et ce, sur l'ensemble du territoire. Il faudra, par ailleurs, harmoniser et pérenniser les dispositifs pour éviter que l'urgence ne devienne la règle. La France peut, si nous le décidons collectivement, éviter aux migrant·es d'être contraint·es de vivre dans des camps, des bidonvilles ou des "jungles", grâce à un accueil digne de notre humanité. La mise en place d'une vraie politique interministérielle d'accueil, sous l'égide du Premier Ministre, permettrait de mettre fin aux dispositifs improvisés et contradictoires menés par le seul Ministère de l'Intérieur. L'association aura vocation d'être l'interlocuteur de l'agence de l'accueil et de l'intégration que nous souhaitons aussi voir émerger au niveau national. Il faudra pour cela formaliser ce réseau à l'échelle du pays et ouvrir un dialogue permanent et constructif avec l'ensemble des acteurs de la société civile et l'État, afin de trouver les solutions concrètes et pragmatiques dans le cadre d'un pays accueillant, plus tolérant et ouvert au monde. Il n'existe pas UNE solution nationale de l'accueil, mais bien autant de solutions que de situations locales.

Monsieur Louis Lebocey souligne que l'accueil des migrants est une prérogative de l'Etat et que devant son manque d'action, ce sont les collectivités locales qui se retrouvent en première ligne avec les associations humanitaires pour aider les migrants sur le terrain.

Monsieur Louis Lebocey relaie une information parue dans l'édition du journal « Le Monde » du 24 janvier 2022 : 700 000 visas sont délivrés par an (étudiants, tourisme etc.) , 272 000 titres de séjour sont accordés et la France reçoit 103 011 demandeurs d'asile par an en France (dossiers OFPRA). En 2021, 44 000 ont obtenu la reconnaissance de réfugiés, beaucoup d'afghans parmi eux. Les 60 000 dossiers restants sont déboutés et font des recours, donc beaucoup de migrants se retrouvent en situation dite illégale. Par ailleurs 23 700 sans-papiers ont été régularisés en 2021.

Monsieur Louis Lebocey interpelle sur le fait que les migrants qui sont déboutés peuvent être en danger de mort dans leur pays d'origine.

Monsieur Jean-Luc Poisnel se questionne sur la phrase : « Nous refusons toute politique remettant en cause l'accueil inconditionnel, entravant les libertés fondamentales et constituant une forme de violence institutionnelle. », notamment ce que recouvre la notion d'accueil inconditionnel.

Monsieur Louis Lebocey précise que l'emploi du terme « inconditionnel » signifie que nous devons prendre en charge les migrants sans se préoccuper du caractère légal ou non de leur entrée en France, une fois qu'ils sont sur le territoire français.

Monsieur Pascal Jouin demande des précisions sur le mot « accueil », est-il temporaire ? Définitif ?

Monsieur Louis Lebocey précise que cela dépend des situations. Les migrants qui se regroupent à Ouistreham sont en transit pour l'Angleterre alors que d'autres souhaitent s'établir en France. L'accueil dépend du parcours individuel des migrants.

Madame Sophie Raous souhaite comprendre l'articulation entre le CLAM et l'ANVITA ?

Monsieur Louis Lebocey répond qu'un habitant souhaitant s'investir sur l'aide aux migrants doit plutôt adhérer au CLAM alors que les communes, les institutions adhèrent davantage à l'ANVITA. Les élus peuvent également adhérer à l'ANVITA à titre individuel. Madame Anne-Marie Lamy précise que le CLAM agit sur le terrain auprès des familles accueillies à Louvigny, notamment au niveau matériel et administratif et que l'adhésion communale à l'ANVITA est complémentaire.

Monsieur Louis Lebocey précise que l'expertise des chargés de mission de l'ANVITA est une aide précieuse pour comprendre et mieux appréhender la question migratoire.

Monsieur Patrick Ledoux regrette que notre intercommunalité Communauté urbaine de Caen la mer n'adhère pas à l'ANVITA.

Monsieur Louis Lebocey précise que des villes normandes ont déjà adhéré (Cherbourg, Rouen) et Granville au cours de l'année 2021. De grandes métropoles sont adhérentes (Lyon, Marseille, Grenoble, Tours, Bordeaux, Strasbourg, Paris, etc.) ainsi que les régions Bourgogne, Val de Loire et Occitanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adhère à l'unanimité à la charte de l'ANVITA.

## QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur le LOUPY : Madame Anne-Françoise Assimingué précise que les articles doivent lui être transmis au plus tard pour le 5 février 2022. Madame Anne-Marie Lamy réitère sa demande d'imprimer le Loupy sur du papier recyclé : un devis sera demandé à Aprim.

2. Madame Sophie Raous précise que les étudiants ayant mené une enquête sur les habitudes alimentaires des loupiciens en présenteront une restitution au conseil municipal du 28 février à 19 h.

3. Monsieur Jean-Marc Cambier demande si des événements culturels, festifs, ... sont en préparation pour les prochains mois. Monsieur Patrick Ledoux et Madame Anne-Françoise Assimingué précisent qu'en fonction des contraintes sanitaires en vigueur, les événements suivants auront lieu : le carnaval, le festival demain c'est loin le 21 mai, le FULL le 11 juin, la journée du livre pour enfants le 2 avril, des concerts au bord de l'orne uniquement en extérieur en juillet, bienvenue aux jardins, la foire aux greniers, la fête de la pêche en juin...

4. Monsieur Sylvain Tranquart évoque un projet de composteur collectif pour le Planitre. Madame Anne-Marie Lamy répond que des conditions cumulatives existent : un groupe d'habitants intéressés avec un référent prenant l'engagement de s'occuper du composteur collectif devra avoir un regard sur le fait qu'il n'y ait pas de dépôt sauvage. Madame Anne-Marie Lamy est favorable à l'idée d'un composteur collectif sur un sol meuble mais en profite pour sensibiliser, de nouveau, les habitants à ranger les poubelles sur leur parcelle entre les ramassages. Madame Anne-Marie Lamy souligne que la démarche d'initier un composteur collectif est vertueuse pour réduire les déchets envoyés à l'incinération et qu'un ambassadeur du tri du SYVEDAC va étudier la demande.

5. Monsieur Patrick Ledoux précise que l'autorisation d'urbanisme de la boulangerie « bulle de levain », en lieu et place de l'ancien local de la poste, a été délivrée. La déclaration de travaux a été faite récemment et le bail commercial sera signé dans les prochains jours. L'ouverture du commerce est prévue au printemps.

6. Madame Marine Guezennec souhaite partager ses réflexions de citoyenne, de mère de famille, d'élue sur le décalage entre l'accueil inconditionnel des migrants qui vient d'être évoqué (voir sujet précédent) démonstration du bien vivre ensemble et le contexte législatif actuel où l'obligation du pass vaccinal conduit à priver certains usagers des établissements recevant du public (bibliothèque, cinéma, voire école). Elle fait part de ses inquiétudes quant aux répercussions sur le quotidien des enfants et de ses craintes sur l'impact des mesures sanitaires, sur leur construction émotionnelle, sociale, et intellectuelle.

Monsieur Patrick Ledoux répond que cette réflexion pose la question légitime du positionnement d'un élu face aux directives de l'Etat. Il évoque la délibération du conseil municipal il y a quelques années contre la mise en place du service minimum d'accueil dans les écoles qui avait eu pour conséquence une injonction de la préfecture de retirer la délibération entraînant un contentieux devant le tribunal administratif.

Monsieur Louis Lebocey s'inquiète sur le devenir des enfants qui connaissent les actuelles restrictions de liberté et le contrôle social.

Madame Sophie Raous partage ce point de vue sur le devenir des enfants qui sont masqués au quotidien Monsieur Patrick Ledoux confirme aux élus que le conseil municipal est un lieu de discussion et qu'ils peuvent s'exprimer et partager leur questionnement avec les autres membres du conseil municipal.